

ORDRE DU JOUR DU 3 JUILLET 2012

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de juin 2012
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Monique Landry – Rapport sur les activités de mars à juin 2012 pour la Politique Familiale
 - Services Environnementaux Richelieu – Financement d'un projet à caractère environnemental par le Fonds vert SER-Viridis
 - Comité de la Fête du 50^e Anniversaire d'ordination de Clément Jacob
 - Christiane Biernaux – dépôt d'une demande d'autorisation adressée à la C.P.T.A.Q.
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures du journal général de juin 2012
8. Assainissement des eaux usées / Fabrique St-Luc-de-Vincennes servitude au cimetière pour l'émissaire
9. Résolution d'adjudication du contrat pour le marquage au sol
10. Résolution concernant l'adjudication du contrat pour le surfacage du pavage
11. Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2011
12. Ventes pour taxes
13. Vacances
14. Rapport de l'aire de Jeux
15. Questions diverses
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 3 juillet 2012, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Sont absents : Messieurs Marc Cossette, conseiller
 Jacques Lefebvre, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 15, comme suit :

- Résolution pour autoriser le paiement des comptes
- Ministère des Transports – Confirmation de subvention programme PAARRM
- Résolution adressant des félicitations à Machinerie des Chenaux
- Clé pour les lumières extérieures des infrastructures de loisirs

3. Résolution 2012-07-91

Approbation des procès-verbaux du mois de juin 2012

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de juin 2012, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2012-07-92

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de juin 2012, datée du **28 juin 2012**, du numéro **210922** au numéro **210951** incluant des paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **14 580.28 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer

(analyse comptes fournisseurs datée du 27 juin 2012) du mois de juin 2012, pour un montant de **9 326.85 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de juin 2012, datée du 26 juin **2012**, pour les salaires versés du numéro # **502331** au numéro # **502357**; pour un montant total de **8 593.00 \$**.

5. Lecture de la correspondance

a. **Monique Landry – Rapport sur les activités de mars à juin 2012 pour la Politique Familiale**

Madame Monique Landry dépose à l'attention du conseil municipal, le rapport sur les activités réalisées du 14 mars au 13 juin 2012, en regard du processus de mise à jour de la Politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés.

b. **Services Environnementaux Richelieu - Financement d'un projet à caractère environnemental par le Fonds vert SER-Viridis**

SER nous informe que conformément à la soumission déposée, un Fonds vert a été mis sur pied, celui-ci réserve 1 % du chiffre d'affaires atteint dans le cadre de ce contrat pour subventionner la réalisation de projets à but non lucratif et à caractère environnemental. Il invite la municipalité ou tout organisme de notre milieu à soumettre un projet avant le 1^{er} septembre 2012 afin de bénéficier de ce support financier. Une discussion s'ensuit relativement à des idées de projet, le conseil est d'accord à ce que l'on présente des projets, nous préparerons un dossier à cet égard qui sera soumis au prochain conseil.

c. **Comité de la Fête du 50^e Anniversaire d'ordination de Clément Jacob**

Les membres du comité ainsi que monsieur Clément Jacob adressent des remerciements à la municipalité pour la généreuse commandite.

d. **Christiane Biernaux – dépôt d'une demande d'autorisation adressée à la C.P.T.A.Q**

Madame Biernaux et monsieur Magny soumettent une demande d'autorisation visant à permettre le morcellement d'une partie forestière de leur lot agricole, ledit morcellement permettrait de mettre en valeur la partie agricole actuellement utilisée dans le cadre d'un centre équestre d'équithérapie et vendre la partie forestière au propriétaire voisin consoliderait ses activités forestières et favoriserait les activités d'aménagements forestiers. La municipalité doit adopter une résolution pour émettre sa recommandation

Résolution 2012-07-93

Résolution relative à une demande à la C.P.T.A.Q. / lots 3 995 205

CONSIDÉRANT QUE madame Christiane Biernaux et monsieur Alain Magny soumettent une demande d'autorisation à la CPTAQ en regard du lot 3 995 205;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est de permettre le morcellement d'une partie forestière dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de la municipalité est située dans une zone agricole où l'on retrouve la présence de nombreux massifs forestiers, principalement constitué d'essences mixtes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande permettrait au propriétaire voisin, qui est le futur acquéreur de consolider ses activités forestières et de favoriser les activités d'aménagements forestiers;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux règlements municipaux;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes appui la demande de madame Biernaux et de monsieur Alain Magny, qu'ils soumettent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec; afin que soit autorisé le morcellement d'une partie forestière du lot 3 995 205.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport des travaux de voirie

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de 29 170.94 \$. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de 71 465.06 \$, toutefois de ce montant nous conservons une réserve en cas d'imprévus de 5 000.00\$. Monsieur le maire demande à ce qu'une vérification soit faite, face à la propriété de Guy Comeau dans le rang Saint-Alexis; puisqu'il y a une bosse dans l'asphalte.

7. Dépôt des écritures du journal général de juin 2012

La directrice générale dépose les écritures du journal général de juin 2012 tel que demandé par le vérificateur.

8. Assainissement des eaux usées / Fabrique St-Luc-de-Vincennes servitude au cimetière pour l'émissaire

Monsieur le maire mentionne au conseil municipal, qu'une problématique a été constatée et que nous avons du déplacer l'emplacement de la conduite de l'émissaire qui sera relié au bassin; il a donc fallu agir vite et demander une autorisation à la Fabrique. La Fabrique St-Luc-de-Vincennes, nous confirme par une résolution adoptée le 12 juin dernier et approuvé le 14 juin par l'Évêque de Trois-Rivières, qu'elle donne à la municipalité une servitude permettant d'effectuer les travaux requis pour le forage d'un émissaire sous le terrain du cimetière pour la construction du réseau d'assainissement des eaux, et ce à titre gratuit. La Fabrique demande à la municipalité de se responsabiliser sur les possibles dommages causés lors et après la réalisation des travaux. L'Évêché recommande d'officialiser cette servitude par la signature d'un acte notarié, pour clarifier la situation et éviter tous malentendus possibles ultérieurement.

Résolution 2012-07- 94

Résolution relative à une servitude au cimetière pour l'émissaire

CONSIDÉRANT QUE le tracé alternatif prévu pour la conduite de l'émissaire, se trouve en bonne partie à l'endroit du glissement de terrain de 1981;

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire pour la réalisation du projet d'Assainissement des eaux usées de déplacer l'emplacement de la conduite de l'émissaire qui sera relié au bassin;

CONSIDÉRANT QU'il est fortement recommandé et qu'il est beaucoup plus sécuritaire pour le terrain du cimetière, de passer la conduite de l'émissaire sous le cimetière et non à l'extrémité du terrain tel que prévu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à ne faire aucune excavation à l'intérieur du cimetière et que si nous devions réparer l'émissaire nous le remplacerions par un autre émissaire en parallèle;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée à la Fabrique St-Luc par monsieur le maire le 11 juin dernier et qu'une rencontre a aussi eu lieu le même jour, en présence de monsieur le curé Jacob, du conseil des marguilliers, de monsieur le maire et de messieurs Jacques Lavoie, ingénieur de la firme Dessau, Franz Collinge, ingénieur de la firme Qualitas et Jason Labarre, ingénieur de Pagé Construction division Sintra ainsi que la directrice générale de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique St-Luc-de-Vincennes a confirmé par une résolution adoptée le 12 juin dernier et approuvée le 14 juin par l'Évêque de Trois-Rivières, qu'elle donne à la municipalité une servitude permettant d'effectuer les travaux requis pour le forage d'un émissaire sous le terrain du cimetière pour la construction du réseau d'assainissement des eaux, et ce à titre gratuit;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes entérine la demande de servitude qui a été adressée à la Fabrique St-Luc-de-Vincennes et autorise le maire Jean-Claude Milot et la directrice générale & secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, l'acte notarié nécessaire pour officialiser cette servitude.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Résolution 2012-07-95

Résolution d'adjudication du contrat pour le marquage au sol

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation, pour le marquage au sol des voies de circulation avec peinture au latex;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes furent reçues :

Lignes Maska	3 694.07 \$
Marquage et Traçage du Québec Inc.	3 263.01 \$

Lignco Sigma Inc.

3 501.67 \$

CONSIDÉRANT QUE Marquage et Traçage du Québec Inc. est le plus bas soumissionnaire et a présenté une soumission conforme;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adjudique le contrat à Marquage et Traçage du Québec Inc. pour la somme de 3 263.01 \$ incluant les taxes applicables;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés, pour et au nom de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, à signer ledit contrat.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2012-07-96

Résolution concernant l'adjudication du contrat pour le surfacage du pavage

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la directrice générale à préparer un cahier des charges pour le surfacage du pavage sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre a été soumise à quatre entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE trois entrepreneurs ont déposé des soumissions :

Pagé Construction division Sintra Inc.

- 135.04 \$/tonne (portions A et B) = 47 399.04 \$ / taxes incluses

Construction & Pavage Boisvert Inc.

- 102.20 \$/tonne (portions A et B) = 35 872.20 \$ / taxes incluses

Maskimo Construction Ltée

- 112.10 \$/tonne (portions A et B) = 39 347.32 \$ / taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE Construction & Pavage Boisvert Inc. a déposé la soumission la plus basse et elle est conforme;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accorde le contrat à Construction & Pavage Boisvert Inc. pour le prix de 102.20\$/tonne (A et B) soit pour un contrat de 35,872.20 \$ / incluant les taxes applicables;

QUE le conseil autorise un budget maximum de 37 000.00 \$, incluant les taxes, pour ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2011

Tel que prévu par la Loi, la directrice générale dépose le rapport des indicateurs de gestion 2011.

12. Vente pour taxes

La procédure d'adjudication des immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes a eu lieu le 14 juin 2012. La propriété qui a été soumise à la vente aux enchères pour notre municipalité a été vendue à monsieur Aurèle Cloutier, soit le lot 3 995 488, propriété sise au 110 Route du Domaine.

13. Vacances

Monsieur le maire prend quatre (4) semaines de vacances au cours de l'été, soit le mois de juillet. Pour sa part, la directrice générale prendra des vacances, les semaines du 23 et 30 juillet 2012, soit les semaines de la construction et l'adjointe administrative, Josée Roy, prendra des vacances, les semaines du 15 et 22 juillet 2012 sans rémunération. Les mesures seront prises, pour informer les citoyens des journées de fermeture du bureau municipal : mention dans le bulletin municipal, message sur la porte extérieure du 600 rue de l'Église, message sur le répondeur téléphonique pour les numéros à utiliser en cas d'urgence.

14. Rapport de l'aire de Jeux

La directrice générale soumet au conseil un rapport avec photos de l'état des équipements du parc pour enfant, elle demande à ce que des améliorations soient faites, vu le mauvais état de certains équipements et la non-sécurité du module de jeux principal qui est plus que chambranlant, ce module devrait être enlevé complètement. Le 18 juin, un père de famille est venu porter plainte relativement à l'état du parc et nous informer qu'il est tombé sur le dos de très haut; lorsque la balançoire qu'il utilisait a décroché vue le bois pourri du banc.

15. Questions diverses

a. Résolution 2012-07-97

Résolution pour autoriser le paiement de factures

CONSIDÉRANT QUE des factures ont été reçues après la transmission de la liste aux élus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Robert Normandin, le conseil autorise le paiement des factures, comme suit :

Centre du tapis	28.74 \$
-----------------	----------

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Ministère des Transports – Confirmation de subvention programme PAARRM

Le ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, confirme à la municipalité une subvention de l'ordre de 15 000 \$ dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'amélioration des rangs Saint-Alexis, Saint-Joseph Ouest et de la route Thibeault. Suite à cette confirmation la directrice générale se doit de faire le dépôt d'un certificat de crédits pour l'année courante.

Dépôt d'un certificat partiel de crédits pour 2012

En vertu de l'article 4.1 du *Règlement 2007-359 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, je, soussignée, Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, atteste que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a reçu confirmation d'une subvention de 15 000\$ en matière de voirie.

Directrice générale & secrétaire-trésorière

c. Résolution 2012-07-99

Résolution adressant des félicitations à Machinerie des Chenaux

CONSIDÉRANT QUE Machinerie des Chenaux représentait la Mauricie lors du Gala des Grands prix Desjardins, du Concours québécois en entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE Machinerie des Chenaux a remporté un prix d'une valeur de 5 000\$, le jury ayant été impressionné par l'aspect innovateur de l'entreprise qui a su s'entourer de mentors provenant de leur communauté qui les accompagnent à travers l'évolution de leur entreprise, dans un souci de pérennité et de création d'emplois;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée unanimement, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adresse à messieurs Alexandre Gauthier et Jean-François Doucet ses plus sincères félicitations et leur exprime sa grande fierté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

d. Clé pour les lumières extérieures des infrastructures de loisirs

Monsieur le maire mentionne que certains jeunes veulent utiliser les infrastructures de loisirs en soirée et ils souhaitent ouvrir les lumières, le conseil est d'accord pour que soit remis sur demande, la clé nécessaire pour lesdites lumières; ils n'ont qu'à contacter Luc ou monsieur Thibeault.

16. Période de questions

Monsieur Pronovost demande quand sera fait le fauchage des abords des routes. Monsieur le maire lui répond que l'entrepreneur fera les travaux au cours du mois de juillet comme à tous les ans.

17. Résolution 2012-07-100

Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 20 h 25 minutes.

Jean-Claude Milot, Maire

Manon Shallow, Dir. gén. & Sec.-trés.